



POLITIQUE TARIFAIRE CONCERNANT LES FRAIS D'ADMINISTRATION DE CERTAINS SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

Adopté au Conseil d'administration du 24 mai 2017

Service de l'organisation scolaire

SECTION 1 | PRÉAMBULE

La présente politique est adoptée en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29) et des règlements du gouvernement. Elle vise à assurer le financement de certains services supplémentaires en dehors de la subvention consentie au Cégep de Thetford pour fin d'enseignement. Ce sont des services offerts à titre individuel et dont l'utilisation n'est pas essentielle. Elle vise également à responsabiliser les étudiants dans l'utilisation modérée des services.

SECTION 2 | DÉFINITIONS

2.1 A.E.C.

Attestation d'études collégiales

2.2 A.P.I.

Aide pédagogique individuel

2.3 D.E.C.

Diplôme d'études collégiales

2.4 D.S.E.T.

Diplôme de spécialisation d'études techniques

2.5 F.N.C.

Formation non créditée

SECTION 3 | LES ÉTUDIANTS CONCERNÉS

- 3.1 Tout étudiant inscrit au Cégep de Thetford à des cours et qui désire se procurer certains services supplémentaires doit assumer des droits tels que déterminés dans la grille tarifaire de l'article 4.1.
- 3.2 Tout étudiant non inscrit au Cégep de Thetford et qui désire se procurer certains services doit assumer des droits tels que déterminés dans la grille tarifaire de l'article 4.1.
- 3.3 Ces droits ne s'appliquent pas aux étudiants en situation de partenariat.

SECTION 4 | SERVICES CONCERNÉS ET TARIFICATION

- 4.1 Les frais d'administration à acquitter par les étudiants concernés pour certains services supplémentaires sont de :

Tarification des services supplémentaires	Étudiant inscrit temps plein (DEC-AEC-DSET-FNC)	Étudiant inscrit temps partiel (DEC-AEC-DSET-FNC)	Étudiant non-inscrit au Cégep de Thetford
Activités socioculturelles*	Danse 130,00 \$/année (inclus l'accès annuel au CAPS et vêtements de la troupe de danse) Design de mode 80,00 \$/année Improvisation 40,00 \$/session Théâtre 80,00 \$/année	Danse 130,00 \$/année (inclus l'accès annuel au CAPS et vêtements de la troupe de danse) Design de mode 80,00 \$/année Improvisation 40,00 \$/session Théâtre 80,00 \$/année	N/A
Activités sportives (tarification pour l'année)*	<i>Badminton 225,00 \$</i> <i>Basketball 1000,00 \$</i> <i>Cheerleading 450,00 \$</i> <i>Cross-country 225,00 \$</i> <i>Football 525,00 \$</i> <i>Golf 225,00 \$</i> <i>Hockey 2650,00 \$</i> <i>Rugby 225,00 \$</i> <i>Soccer extérieur ou intérieur masculin et féminin 225,00 \$</i> <i>Volleyball 225,00 \$</i> Deuxième sport ² 100,00 \$	<i>Badminton 225,00 \$</i> <i>Basketball 1000,00 \$</i> <i>Cheerleading 450,00 \$</i> <i>Cross-country 225,00 \$</i> <i>Football 525,00 \$</i> <i>Golf 225,00 \$</i> <i>Hockey 2650,00 \$</i> <i>Rugby 225,00 \$</i> <i>Soccer extérieur ou intérieur masculin et féminin 225,00 \$</i> <i>Volleyball 225,00 \$</i> Deuxième sport ² 100,00 \$	Basketball 1000,00 \$
Analyse de dossier (au niveau du cheminement scolaire)	N/A	N/A	39,00 \$
Analyse de dossier pour sanction des études avec changement de régime ³	N/A	N/A	25,00 \$
Attestation de fréquentation scolaire*	10,00 \$ par session	10,00 \$ par session	10,00 \$ par session
Carte de bibliothèque émise pour la durée de la formation non créditée pour la clientèle extérieure (non-résident sur le territoire)	5,00 \$	5,00 \$	N/A
Demande d'équivalence extra-scolaire (pour cours collégiaux hors du réseau du MEES) Ex. Formation offerte par la Caisse populaire. Cours de planification financière non donné par le réseau collégial.	25,00 \$	25,00 \$	N/A
Demande d'évaluation et d'équivalence pour études faites hors Québec (pour cours collégiaux)	N/A	N/A	85,00 \$ (DEC) 65,00 \$ (AEC)

Tarification des services supplémentaires	Étudiant inscrit temps plein (DEC-AEC-DSET-FNC)	Étudiant inscrit temps partiel (DEC-AEC-DSET-FNC)	Étudiant non-inscrit au Cégep de Thetford
Dépôt pour les résidences. Exigé lors de la réservation. Remboursable au départ des résidences, s'il y a lieu.	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$
Document perdu ou endommagé non remplaçable à la Bibliothèque	Valeur du document + 10,00 \$ de frais	Valeur du document + 10,00 \$ de frais	Valeur du document + 10,00 \$ de frais
Document perdu ou endommagé remplaçable à la Bibliothèque	Coût de remplacement + 10,00 \$ de frais ou achat lui-même + 5,00 \$ de frais	Coût de remplacement + 10,00 \$ de frais ou achat lui-même + 5,00 \$ de frais	Coût de remplacement + 10,00 \$ de frais ou achat lui-même + 5,00 \$ de frais
En période d'achalandage, toute demande de document nécessitant une intervention urgente (délai de 24 heures et moins)	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$
Expédition d'un diplôme par un service de messagerie ou par courrier recommandé à la demande de l'étudiant*	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$
Expédition de documents par un service de messagerie ou par courrier recommandé à la demande de l'étudiant (frais de poste)	Coût réel de l'envoi	Coût réel de l'envoi	Coût réel de l'envoi
Formulaires ou lettres de tout ordre (aide financière, SAAQ, RRQ, assurances, bourses d'anglais, régime d'épargne études, lettres pour étudiants internationaux, etc.)*	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$
Frais de déménagement	20,00 \$	20,00 \$	N/A
Frais de gestion lors d'un suivi pour retard de paiement ou avertissement	20,00 \$	20,00 \$	N/A
Frais de ménage supplémentaire lors du départ	20,00 \$	20,00 \$	N/A
Impression laser (code à la Bibliothèque)	Entre 0,10 \$ et 0,25 \$ la feuille	Entre 0,10 \$ et 0,25 \$ la feuille	Entre 0,10 \$ et 0,25 \$ la feuille
Lettre pour employeur (stage ou autre)*	10,00 \$	10,00 \$	10,00 \$
Perte de clés ou non-retour de clés	20,00 \$	20,00 \$	N/A
Photocopie d'un document au dossier de l'étudiant	1,00 \$ par document	1,00 \$ par document	1,00 \$ par document
Recours facultatif aux banques informatisées pour les cours d'été	10,00 \$ payable au SRACQ	10,00 \$ payable au SRACQ	10,00 \$ payable au SRACQ
Réémission d'une description de cours ou plan de cours* ¹	15,00 \$ par plan de cours (50,00 \$ max/session)	15,00 \$ par plan de cours (50,00 \$ max/session)	15,00 \$ par plan de cours (50,00 \$ max/session)

Tarification des services supplémentaires	Étudiant inscrit temps plein (DEC-AEC-DSET-FNC)	Étudiant inscrit temps partiel (DEC-AEC-DSET-FNC)	Étudiant non-inscrit au Cégep de Thetford
Réémission de bulletin ou autres documents au dossier*	3,00 \$ par document	3,00 \$ par document	7,00 \$ par document
Réémission de la carte étudiante ou de l'agenda*	10,00 \$	10,00 \$	N/A
Réémission de la vignette de stationnement	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$
Réémission de relevé antérieur (à compter de 2008) pour fins d'impôt*	5,00 \$ pour les deux relevés (fédéral-provincial)	5,00 \$ pour les deux relevés (fédéral-provincial)	5,00 \$ pour les deux relevés (fédéral-provincial)
Réémission du diplôme d'attestation d'études collégiales (AEC) ou de l'attestation de formation*	N/A	N/A	10,00 \$
Réexpédition d'un diplôme par un service de messagerie ou par courrier recommandé en raison d'une adresse incorrecte*	15,00 \$	15,00 \$	15,00 \$
Réimpression de relevé antérieur (avant l'an 2008) pour fins d'impôt*	25,00 \$ par relevé (fédéral-provincial)	25,00 \$ par relevé (fédéral-provincial)	25,00 \$ par relevé (fédéral-provincial)
Résidences	Entre 265,00 \$ et 550,00 \$ par mois	Entre 265,00 \$ et 550,00 \$ par mois	Entre 265,00 \$ et 550,00 \$ par mois
Retard dans le retour d'un document emprunté à la Bibliothèque	0,15 \$ par doc. par jour (3,00 \$ max)	0,15 \$ par doc. par jour (3,00 \$ max)	0,15 \$ par doc. par jour (3,00 \$ max)
Service conseil en immigration (consultante réglementée) à la Fédération des cégeps (DAI)	100 \$/h	100 \$/h	N/A
Stationnement	(2017-2018) 0,50 \$ par demi-heure 5,00 \$ par jour 35,25 \$ par mois 72,50 \$ par session 126,00 \$ par année	((2017-2018)) 0,50 \$ par demi-heure 5,00 \$ par jour 35,25 \$ par mois 72,50 \$ par session 126,00 \$ par année	(2017-2018) 0,50 \$ par demi-heure 5,00 \$ par jour 35,25 \$ par mois 72,50 \$ par session 126,00 \$ par année
Transport pour l'accueil d'un étudiant international (1 ^{re} arrivée au pays) qui n'utilisera pas le service de transport de groupe	Aéroport de Québec 50,00 \$ Aéroport de Montréal 100,00 \$	Aéroport de Québec 50,00 \$ Aéroport de Montréal 100,00 \$	Aéroport de Québec 50,00 \$ Aéroport de Montréal 100,00 \$

* Ces montants incluent la TPS et la TVQ.

¹ **Gratuit** pour l'étudiant désirant s'inscrire au Cégep de Thetford par commandite. L'envoi des documents se fait directement à l'API.

² Si l'étudiant suit un sport parmi ceux en italique, le deuxième sera au coût de 100,00 \$.

³ Pour un étudiant qui avait entrepris des études dans un régime précédent à celui en vigueur.

Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au Service de la formation continue	
Analyse de dossier et processus pour reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)	500,00 \$ max incluant le 50,00 \$ de l'analyse de dossier
Analyse de plan de cours pour équivalence potentielle en contexte RAC.	30,00 \$ par cours
Reconnaissance d'acquis scolaire (équivalence (EQ), substitution (SU), et remplacement (RP)) en contexte RAC.	15,00 \$ par cours
Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)	90,00 \$ par cours 180,00 \$ par stage

Frais processus de sélection pour l'admission à une AEC	
Entrevue de groupe	25,00 \$
Processus de sélection individuel	25,00 \$
Test de français	15,00 \$

Frais pour les étudiants inscrits au Service de la formation continue	
Frais de supervision d'examen à l'extérieur des locaux du Cégep de Thetford	75,00 \$ par étudiant
Frais pour le cours « Conduite de fourgon »	100,00 \$ par étudiant

SECTION 5 | MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PERCEPTION ET DE REMBOURSEMENT

- 5.1** Les étudiants qui utilisent les services couverts par la présente politique en défraient les coûts au moment de l'utilisation du service. Les coûts sont les mêmes que le document demandé soit remis papier ou version électronique.
- 5.2** Le défaut de paiement de ces frais dans les délais prescrits pourrait entraîner l'annulation de l'inscription au Cégep de Thetford à la session suivante.
- 5.3** Les frais d'administration relatifs aux services couverts par la présente politique ne sont pas remboursables.
- 5.4** Des frais de pénalité de 20,00 \$ pour chèque sans provision seront exigibles à chaque étudiant concerné.

SECTION 6 | ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration.

Règlement révisé par Sonia Goulet, registraire, le 23 mai 2017.